



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021 à 19H30 Convocation du 10 mai 2021

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves, PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie.

Excusé : CURT Alexis

Absente : DI RAFFAELE-THUILIER Béatrice

Procuration donnée : 1

Le quorum est atteint.

SIGNOL Virginie est nommée secrétaire de séance. 14 votes POUR

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2021. 14 votes POUR.

### **N° 19/2021 : Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le CDG38**

Vu la loi du 6 Août 2019 et son l'article 80, tous les employeurs territoriaux doivent mettre en place un dispositif de « signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes ».

Vu le projet de convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion de l'Isère ci-joint,

Considérant l'intérêt pour la commune de Montcarra d'adhérer à cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

**-ACCEPTE** l'adhésion à la convention de conseil en recrutement avec le CDG38

Remarque de Christophe DOUCHET : loi qui date de 2019, pourquoi ceci n'a pas été voté avant ?  
David EMERAUD explique que ces informations nous ont été transmises par le CDG38 en date du 12/04/2021. La délibération prise en ce sens par le conseil d'administration du CDG38 date du 17/12/2020.

### **N° 20/2021 : ETANG DE GOLE ENS – demande d’extension de la zone d’intervention et de création d’une zone de préemption dans la zone d’observation**

L’étang de Gôle est reconnu d’intérêt patrimonial en Zone Espace Naturel et Sensible qu’il faut protéger. Il est donc indispensable que la commune puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace.

Une zone d’intervention est actuellement définie. Après discussions, groupes de travail, avis du comité de pilotage, il semble nécessaire d’agrandir cette zone d’intervention et de créer une zone de préemption sur la zone d’observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 pour, 4 contre et 5 abstentions :

- SOLLICITE** le Conseil Général pour l’extension de la zone d’intervention au titre des ENS sur la commune et telle que délimitée par un trait continu rouge sur le plan ci-joint,
- SOLLICITE** le Conseil Général pour l’extension de la zone de préemption dans la zone d’observation au titre des ENS sur la commune et telle que délimitée par un trait continu bleu sur le plan ci-joint,
- DEMANDE** délégation du droit de préemption par le Conseil Général de l’Isère à la commune au titre de l’Espace Naturel et Sensible de l’étang de Gôle.
- CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Général de l’Isère l’ensemble des pièces nécessaires pour l’instruction de ce dossier (plan cadastral, liste des parcelles concernées).

### **N° 21/2021 : ETANG DE GOLE ENS – avenant à la convention de labellisation ENS**

Compte tenu de l’extension de la zone d’intervention ENS Etang de Gôle, le Maire informe le conseil Municipal qu’il convient de modifier la convention d’intégration du site « Etang de Gôle » dans le réseau des espaces naturels et sensibles du Département de l’Isère n°SDD-2016-0012 signée le 06/09/2016.

Afin de régulariser cette situation et de permettre à la commune de continuer à bénéficier de l’accompagnement technique et financier du Département de l’Isère sur l’espace naturel et sensible, le Maire propose de renouveler cette convention suivant l’avenant communiqué par le Département, ci-après annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 pour, 4 contre et 5 abstentions :

- AUTORISE** le Maire à signer l’avenant de convention de labellisation du site de l’Etang de Gôle avec le Département de l’Isère.

### **N°22-2021 : Actions ENS 2021 et demandes de subvention**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la validation des actions à réaliser sur l’étang de Gôle, Espace Naturel et Sensible, ainsi que la sollicitation du Département quant aux subventions éventuelles à percevoir :

Type action		code action	N° action	ACTIONS à réaliser	Intervenant	Montant HT
Fonctionnement	Suivi scientifique	SE2	15	Suivi annuel des oiseaux protocole STOC	LO PARVI	750,00€
	Travaux d'entretien des milieux et ouvrages	TE15	60	Entretien courant des secteurs accessibles au public	STEPH SERVICES	4000,00€
		TE18	69	Evacuer les dépôts de déchets	Ferme du BUCLAY	330,00€
		TE10	44	Entretien des arbres têtards	OSEZ	350,00€
	Accueil du public et surveillance	PI3	51	Journée animation grand public : sortie fruits des arbres et arbustes	LO PARVI	250,00€
<b>TOTAL</b>						<b>5680,00€</b>

Type action		code action	N° action	ACTIONS à réaliser	Intervenant	Montant HT
Investissement	Travaux de restauration	TE2	4	Vidange de l'étang	POVALT SAVOIE	400,00€
					Serrurerie INFANTI	463,00€
					AQUALABO	388,64€
		TU3	5	Mettre en assec prolongé l'étang de Gôle	LOXAM	3767,06 €
		TU15	43	Création des arbres têtard en bordure de ruisseau de l'étang	OSEZ	350,00€
		TU16	46	Mettre en place d'une clôture pour permettre un pâturage extensif au niveau du verger	OSEZ	2 638,04 €
					Osez	896,47€
		TU20	58	Installer une rampe pour faciliter l'accès au sentier boucle court	Osez	375,00€
					Osez	700,00€
		TU18	54	Améliorer l'accessibilité à la mare pédagogique	Johan ROSTAING	2 330,00 €
TU22	63	Mettre en place un aménagement permettant d'éviter que le ruisseau détériore le mur en pisé du lavoir	Johan ROSTAING	1 500,00 €		
<b>TOTAL</b>						<b>13808,21€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 pour, 0 contre et 5 abstentions :

- **VALIDE** les actions ci-dessus du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible en cours et le budget associé

- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention des subventions
- **CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**N° 23/2021 : ETANG DE GOLE ENS – Demande d'une aide exceptionnelle pour le curage et la création d'une tranchée d'assainissement et de dérivation.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès du Département de L'Isère, pour le curage de l'étang ainsi que la création d'une tranchée d'assainissement et de dérivation, suite à la vidange de l'étang de Gôle.

Le montant des frais engagés s'élève à : 11.200.00 € HT, devis de l'entreprise GUILLAUD annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 pour, 0 contre et 2 abstentions :

- AUTORISE** le maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une aide exceptionnelle,
- CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

